

de faire établir une sorte de balustrade devant la porte principale de leurs hôtels.

— Cost. Bande ou ansette pour arrêter le ruban d'un bracelet : *Je mettrai mon manteau et ma barrière de diamants.* (Ch. Perrault.)

— Syn. **Barrière, embarras, empêchement, entraves, obstacle, travers.** *Barrière* ne diffère guère du mot *obstacle* qu'en ce qu'il forme une métaphore, et représente l'objet qui arrête comme quelque chose qui a été dressé tout exprès pour empêcher le passage. *L'embarras* rend difficile ce qu'on veut faire, oblige à y aller plus lentement, à prendre des précautions qui retardent. *L'empêchement* est tout ce qui rend l'action momentanément impossible, soit dans les choses extérieures, soit dans les facultés mêmes de celui qui voudrait agir. Les *entraves* sont des empêchements présentés sous la figure de liens qui retiennent les pieds et s'opposent à la marche. *L'obstacle* est extérieur : c'est tout objet matériel, tout acte hostile que l'on rencontre dans l'exécution d'un projet, et qui force à lutter ou à prendre des détours. La *traverse* est une expression figurée comme *barrière*, mais elle marque un obstacle plus facile à surmonter, et qui rend seulement la marche plus difficile, plus pénible.

— **Epithètes.** Utile, protectrice, forte, impénétrable, insurmontable, infranchissable, sûre, puissante, indestructible, éternelle, faible, fragile, vaine, inutile, impuissante, malencontreuse, regrettable, funeste, fatale.

— **Encycl.** Paris fut entouré de murs dès le ve siècle, et des témoignages authentiques nous démontrent l'existence d'une enceinte de la Cité, formée d'une muraille qui était percée de portes et flanquée de tours. Lorsque, plus tard, Etienne Marcel, prévôt des marchands, fortifia Paris, ce fut également en y faisant relever les murailles que le temps et les guerres précédentes avaient détruites, et quand Charles V voulut mettre Paris à l'abri des attaques du dehors, ce fut encore des fortifications qu'il édifia. Mais déjà, sous le règne de Henri IV, il existait, outre l'enceinte des murailles, une première fortification qu'on appelait les *barrières*, et qui enserrait plusieurs faubourgs. C'était là qu'allaient s'ébattre les bourgeois dès le retour de la belle saison, et c'était aussi la promenade favorite des écoliers et des clercs, qui s'en allaient faire tapage à travers les chemins sinueux menant dans les blés, où les jeunes filles venaient cueillir des bluets, et parfois se laissaient aussi cueillir quelques baisers, ça et là.

A cette époque, on sortait de Paris, non par ces *barrières*, mais par seize portes que peu à peu on oublia de fermer, puis de réparer, et la ville, qui craquait dans sa ceinture de pierre, finit par s'élargir tant et si bien que les portes d'entrée se trouvèrent dans l'intérieur : les faubourgs avaient envahi tout l'espace compris entre le rempart et la *barrière*.

Aussi, lorsqu'en 1784 le ministre Calonne fut sollicité d'accorder l'autorisation de renfermer Paris dans une nouvelle enceinte, les plans proposés par les fermiers généraux, concessionnaires de l'entreprise, eurent-ils leur ligne de moellons placée à peu près où se trouvaient jadis les *barrières*, ce qui fit tout naturellement donner ce nom de *barrière* à chaque ouverture ménagée pour le passage des gens qui, avant d'entrer dans la ville, devaient acquitter le droit exigé sur les objets de consommation.

Avant cette époque, l'emplacement de la vieille enceinte s'était déjà garni de plantations; les boulevards ou remparts, disent les almanachs parisiens de 1767, sont des promenades pour les carrosses et pour le peuple; ils ont cinq mille pas ou cinq quarts de lieue, et sont arrosés tous les cinq jours pendant cinq mois de l'été. Il s'y rend un grand nombre de personnes de tous états, attirées par la musique des cafés et par les parades des saltimbanques. Ce fut alors que le gouvernement intervint pour empêcher la ville d'aller plus loin. Une déclaration royale du 16 mai 1765 défendit de construire aucun bâtiment, en quelque manière et sous quelque prétexte que ce fût, au delà des maisons déjà construites à l'extrémité de chaque faubourg.

Il y avait alors des *barrières* par eau : celle du port de la Conférence, qui se trouvait en face de l'hôtel des Invalides, celle de la Râpée, celle du port Saint-Paul et celle du port Saint-Nicolas; les *barrières* par terre étaient, selon M. A. Delva, qui en donne la nomenclature dans son *Histoire anecdotique des barrières de Paris* : celle des Anglaises, derrière le couvent de ce nom, au faubourg Saint-Marceau; Sainte-Anne, à l'extrémité de la rue Poissonnière; d'Antin, à l'extrémité de la Chaussée-d'Antin; Saint-Antoine, à l'entrée du faubourg de ce nom; Saint-Bernard, à l'extrémité du quai du même nom; Blanche, près de la rue Saint-Lazare; des Carmes, à l'extrémité de la rue de Vaugirard; de Chaillot; des Champs-Élysées, à la grille; de Charonne; des Chartrains, à la hauteur de la rue de la Bourbe; de Clamart, près du Marché aux chevaux; de Clichy; de la Conférence, à l'extrémité du Cours-la-Reine; de la Courtille, au haut du faubourg du Temple; de la Croix-Faubin, faubourg Saint-Antoine; Saint-Denis, au haut du faubourg; Saint-Dominique, à l'extrémité de la rue du même nom; de la Folie-Regnault, faubourg Saint-Antoine; Saint-Germain, der-

rière le palais Bourbon; des Gobelins; de Grenelle, au bout de la rue de ce nom; Saint-Honoré, à l'extrémité du faubourg; de l'Hôpital, près de la Salpêtrière; Saint-Jacques; du Jardin-du-Roi, près de la rue Fer-à-Moulin; Saint-Laurent, au haut du faubourg; Saint-Lazare, au haut du faubourg; de Lourcine; Saint-Marcel, au haut de la rue des Fossés; Saint-Martin, au haut du faubourg; du Marché-aux-Chevaux, rue de Poliveau; Mémilmontant; Saint-Michel, au haut du faubourg; Montmartre, au haut du faubourg; de Montreuil; de Monceaux; Notre-Dame-des-Champs; Picpus; Plumet, au bout de la rue de Babylone; de la Pologne, au bout de la Chaussée-d'Antin; des Porcherons, au haut de la rue du même nom; des Poules, à l'extrémité de la rue de Charenton; de la Râpée; de Reuilly; de la Rochefoucauld, à la Nouvelle-France; de la Roulette, à l'extrémité de la rue des Brodeurs; du Roule; de Sévres; du Temple, à l'entrée du faubourg; de Varenne, rue de Varenne; de Vaugirard et de la Ville-l'Évêque, à l'extrémité de la rue de l'Arcade, dans le faubourg Saint-Honoré.

Pour la perception des droits d'entrée sur les viandes, les boissons, la volaille, le gibier, le charbon, etc., dix-neuf *barrières* étaient établies; c'étaient celles de Saint-Jacques, de Saint-Michel, des Carmes, de Saint-Germain, de la Conférence, de Chaillot, du Roule, de la Ville-l'Évêque, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Montmartre, de Sainte-Anne, du Temple, de la Croix-Faubin, de Picpus et de Rambouillet. De nombreux commis, dit M. de La Bédollière dans son *Nouveau Paris*, y veillaient sous la direction d'inspecteurs à pied et à cheval, de contrôleurs et de brigadiers; néanmoins, la fraude était grande et les fermiers généraux se trouvaient lésés; aussi était-ce une idée toute fiscale que celle de l'établissement de ces *barrières*, et par cela même elle avait pour elle toutes les chances possibles d'être acceptée. Ce fut ce qui arriva, et malgré les vives réclamations des gens intéressés à ce que l'octroi ne fût pas établi, les travaux commencèrent vers la fin de cette même année 1784, du côté de l'hôpital de la Salpêtrière, et bientôt Chaillot, le Roule, Monceaux, Clichy, Montmartre, formant la partie nord, furent à leur tour englobés dans la ceinture municipale; mais on avait compté sans l'abbaye de Montmartre, M^{me} de Rochechouart, qui s'opposa formellement à l'empêchement projeté. On se contenta de faire faire un angle rentrant au mur pour laisser le territoire de Montmartre en dehors de l'enserment, et on continua les travaux à Picpus. Un quidam, fils du peintre Restout, osa demander de quel droit on lui enlevait sa propriété. « Du droit canon, » lui répondit-on. Ce droit-là a toujours raison, Picpus fut englobé.

Cependant, au nord de Paris, on se plaignait fort, surtout les propriétaires, maraîchers, cabaretiers, qui, au dire de Bachaumont, se trouvèrent grevés d'impôts directs ou indirects auxquels ils n'étaient point sujets, soit par la diminution des loyers de leurs maisons, soit par l'augmentation des denrées, impôts dont ils se regardaient comme affranchis par les limites de la capitale, fixées depuis longtemps; plusieurs particuliers ne se contentèrent pas de se plaindre, ils intentèrent des procès à la ferme, qui les laissa faire, s'arrangea de façon à les gagner et poursuivit son œuvre, en ayant toujours grand soin de présenter l'exécution du projet comme le seul remède à apporter contre l'exercice de la contrebande, qui, disait-elle, se faisait ouvertement et à la ruine.

Que l'assertion fût plus ou moins vraie, il fallut bien l'accepter. Ce fut alors que les Parisiens, pour se venger, firent le jeu de mots que voici :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Ils s'amuserent encore à colporter cette jolie épigramme :

Pour augmenter son numéraire
Et raccourcir notre horizon,
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

C'était fort spirituel, mais cela n'émut nullement le ministre, qui, comme son prédécesseur Mazarin, se contenta de dire : « Ils chantent, ils payeront. » Il eut raison; le peuple payait les verrous et les grilles de cette prison quelque chose comme 25 millions, une bagatelle.

Ce fut l'architecte Ledoux qui fut chargé de construire les massifs édifices qui devaient, comme deux Châtelets, flanquer chaque *barrière*, et l'architecte, qui bien certainement voulait qu'au besoin ces constructions, primitivement et exclusivement destinées aux bureaux des commis de *barrière*, pussent servir de fortifications, éleva de véritables forteresses d'un aspect lourd, et concordant fort mal avec l'ensemble du projet.

Plus que jamais le peuple murmura, en se voyant si bien emprisonné, et lorsqu'en 1787 M. de Calonne quitta le ministère, ce ne fut qu'un cri contre les fermiers généraux, M. La Voisier en tête, qui avaient demandé l'établissement des *barrières*, et contre le ministre qui les avait fait exécuter. On adressa des suppliques au roi, et le 7 septembre un arrêt du conseil ordonna la suppression des travaux. Le nouveau ministre, enchanté de l'occasion qui lui était offerte de se montrer sous un jour populaire, alla visiter la fameuse muraille en

criant bien haut qu'il allait la faire jeter bas et en vendre les morceaux; mais lorsqu'il fut arrivé sur les lieux, il réfléchit, et, prétendant que les travaux étaient trop avancés, il se contenta de les suspendre, tout en nommant de nouveaux architectes et de nouveaux inspecteurs.

Les choses en étaient là lorsque la Révolution de 1789 éclata; le peuple alors mit le feu à quelques-unes des *barrières*, troua le mur ça et là, mais ne toucha pas aux bâtiments, ce qui permit à la Convention nationale de rendre le décret suivant, le 13 messidor an II :

« Les bâtiments nationaux désignés sous le nom de *barrières* de Paris sont érigés en monuments publics. Les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seront gravées incessamment en caractères de bronze. Le comité de Salut public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir et à composer des inscriptions. »

Mais, à cette époque, il se passait tant de choses entre le prononcé d'un décret et sa mise à exécution, qu'il n'est pas étonnant qu'on n'ait plus songé aux fameux bâtiments, qui restèrent inoccupés en attendant une prochaine destination. Cependant ce n'était pas le patriotisme qui manquait, puisque les commis de *barrières*, privés de leur « gagne-pain » par le décret qui supprimait les entrées des villes, prêtèrent leur serment civique en ces termes, selon l'adresse qu'ils envoyèrent à la Convention : « Que les ennemis de la constitution apprennent que cette classe de citoyens peu fortunés, affranchis des fers du despotisme, bénit à jamais cette heureuse révolution; qu'ils sachent que l'amour de la patrie inspire la vertu et le courage; qu'ils soient enfin convaincus que la privation de leurs emplois n'affaiblira jamais leur patriotisme, et que, pleins de confiance dans la sagesse des décrets des législateurs français, ils attendent avec soumission ce qu'ils feront en leur faveur. Et, pour ne laisser aucun doute sur la pureté de nos sentiments, nous jurons aux pieds de ce sénat auguste d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, de verser la dernière goutte de notre sang pour soutenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi, et de nous conformer en tout point au décret du 19 février, qui proroge nos fonctions jusqu'au 1^{er} mai prochain. »

Ces fonctions furent prorogées davantage, car ce ne fut que dans l'an V de la République que le Directoire établit un octroi municipal de bienfaisance, dont le produit était destiné aux hôpitaux; en vertu de ce décret, on répara les *barrières*, on y logea de nouveaux les commis, et l'octroi provisoire dura et dure encore. « L'architecte Ledoux, dit Dulaure dans son *Histoire de Paris*, en voulant donner des preuves de la fécondité de son imagination, n'en a souvent prouvé que les écarts. Le luxe qu'il a prodigué dans ses productions architecturales blesse toutes les convenances. On voyait, avec mécontentement et murmures, de fastueux édifices consacrés à une perception oppressive pour toutes les classes de la société et très-génante pour le commerce. C'était blanchir les sépultures, faire admirer les instruments de l'oppression. »

Ils n'étaient cependant pas si magnifiques, ces lourds monuments !

A la fin de l'empire, Paris comptait soixante *barrières*; c'étaient les *barrières* des Amandiers, d'Aunay, de Belleville, Bercy, Blanche, de la Boyaude, de la Chapelle, de Charenton, de la Chopinette, Clichy, du Combat, Courcelles, Croulebarbe, de la Cunette, des Deux-Moulins, de l'Ecole militaire, d'Enfer, de Fontainebleau, de Fontarabie, des Fourneaux, Franklin, de la Gare, de la Glacière, de Grenelle, d'Iéna, de Longchamp, du Maine, des Martyrs, de Mémilmontant, de Monceaux, du Mont-Parnasse, de Montreuil, de Montrouge, de Lamotte-Piquet, de Neuilly, des Paillassons, de Pantin, de Passy, de Picpus, Pigalle, Poissonnière, de la Râpée, des Rats, des Réservoirs; de Reuilly, de Riom; Rochechouart, de la Roquette, de la Rotonde de Chartres, du Roule, Saint-Jacques, Saint-Mandé, Sainte-Marie, de la Santé, de Sévres, des Trois-Couronnes, du Trône, de Vaugirard, des Vertus, de la Villette.

Cinq de ces *barrières* furent supprimées sous la Restauration; ce furent, au nord, celles de Riom, des Vertus et des Réservoirs; et, au midi, celles des Paillassons et de Croulebarbe. Mais, plus tard, elles furent rouvertes, et, jusqu'en 1860, époque à laquelle les *barrières* furent démolies, il s'y fit peu de changements. La *barrière de Neuilly* quitta ce nom pour devenir *barrière de l'Étoile*, et une nouvelle fut ouverte, celle de la Réforme; les autres furent à peu près conservées telles quelles. Ce fut à la fin de 1859 que le gouvernement impérial, après avoir ordonné une enquête, formula un projet de loi qui fut adopté par le Corps législatif et le Sénat, et dont les dispositions, en incorporant à Paris onze communes du département de la Seine, ordonnèrent la démolition du mur d'octroi et des fameux bâtiments ornés de soubassements, de colonnes doriques, de bossages, de frontons et de péristyles, dont l'architecte Ledoux avait décoré les *barrières* de Paris.

Toutefois, les *barrières* n'ont pas complète-

ment disparu; elles sont même plus nombreuses aujourd'hui, mais elles ont été reculées jusqu'aux fortifications, et on les appelle portes. On en compte 66 (v. PARIS), dont les principales sont : celles de Bercy, Neuilly, Picpus, Saint-Mandé, Montrouil, Mémilmontant, des Prés-Saint-Gervais, du Canal de l'Ourocq, du Canal Saint-Denis, d'Aubervilliers, de Clignancourt, de Courcelles, de Villiers, de la Révolte, du Roule, du Point-du-Jour, de Sévres, d'Issy, de la Plaine, de Plaisance, de Montrouge, d'Arcueil et de Bicêtre.

Et maintenant, disons un mot de celles qui, parmi les *barrières* qui ne sont plus qu'un souvenir, appartiennent à l'histoire en raison des faits ou des événements qui s'y sont accomplis.

En première ligne est la *barrière* de Clichy, où se rassemblaient, sous la Révolution, les membres du club de Clichy, et qui fut, en 1814, le théâtre du dernier acte du drame militaire politique que jouait la France. Ce fut le 28 mars de cette année mémorable que le corps d'armée russe du comte de Langeron s'avancait chassant devant lui des fuyards, suivis eux-mêmes de mille hommes de troupes. C'est par la *barrière* de Clichy qu'ils allaient entrer; le maréchal Moncey, à la tête d'une poignée de braves, établit son quartier général chez un restaurateur, le père Lathuile, à cinquante pas de la *barrière*. Par ses ordres, les postes des gardes nationaux s'installèrent sur les monticules qui dominent les Ternes, l'artillerie est placée au rond-point de l'Étoile, et un fort retranchement est établi à la *barrière* de Clichy, avec des charrettes et des piles de bois empruntées au chantier voisin, tandis que les gardes nationaux se placent en embuscade aux fenêtres des bâtiments de Ledoux. Déjà des tirailleurs reçoivent l'avant-garde ennemie par un feu bien nourri, mais ils sont obligés de se replier. Toutefois, ils font une vigoureuse résistance sous les ordres du chef de bataillon Odier, et l'ennemi recule sous le feu de l'artillerie qu'il ne peut faire taire. Mais chacun sent qu'on le pourra longtemps tenir de la sorte s'il ne vient du renfort. A cinq heures du soir, la trompette sonne et l'armistice est proclamé. Le 21 avril suivant, la duchesse de Berry, ayant à sa droite le prince de Neuchâtel et à sa gauche le même maréchal Moncey, entrait dans la capitale par la *barrière* de Clichy. Un an plus tard, dans la nuit du 20 mars 1815, le duc de Berry repassait la *barrière*, accompagnant Louis XVIII, qui partait.

Vingt-cinq ans auparavant, un autre roi de France, son prédécesseur, entrait dans Paris par la *barrière* de Passy. Le peuple était allé la veille chercher la famille royale à Versailles, et elle obéissait aux vœux du peuple.

Saluons l'arc de Triomphe de la *barrière* de l'Étoile, c'est par cette *barrière* que le 15 décembre 1840 l'empereur Napoléon, mort, mais vivant dans le souvenir de tous, rentra à Paris pour être inhumé aux Invalides. Ce fut un beau jour pour les Parisiens, qui n'oublieront jamais les splendeurs du cortège et le froid excessif qu'il faisait en ce mois anniversaire d'Austerlitz. Les compagnons du grand capitaine qui avaient passé la Bérésina pouvaient se croire encore en Russie. Dix-huit mois se sont écoulés; nous sommes en pleine canicule, un cabriolet à quatre roues, attelé de deux chevaux à la Daumont, franchit rapidement la *barrière*. Arrivé devant la porte Maillot, l'équipage redouble de vitesse en s'engageant sur l'avenue de la Révolte; les chevaux s'emportent, un homme saute de la voiture... il tombe! C'est le prince royal, le duc d'Orléans, qui expire dans la boutique d'un épicer, le 13 juillet 1842, à quatre heures et demie du soir. Voici les *barrières* de la Rotonde, de Chartres et de Courcelles; un souvenir aux bruyantes orgies de Philippe-Egalité, dans sa Folie de Chartres, devenue le bois de Boulogne en miniature.

Les balles sifflent; Paris est en armes; on est en juin 1848. C'est à la *barrière* Poissonnière que le canon résonne. Les insurgés sont dans le clos Saint-Lazare; passons vite. C'est à la *barrière* de la Villette que s'est signée la capitulation de Paris, le 30 mars 1814, capitulation dont le premier article contenait ces lignes terribles : « Les troupes françaises, sous les ordres des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse, évacueront Paris, » et dont le dernier disait : « La ville de Paris est recommandée à la générosité des puissances alliées. » Oui, ce fut à cette *barrière*, dans un cabaret nommé le *Petit Jardinier*, que se réunirent, pour signer ces actes, les hommes qui tenaient entre leurs mains le sort de la France.

Encore 1814! Ce fut le 3 mai que, par la *barrière* de la Chapelle, S. M. Louis XVIII entra à Paris, après avoir signé au château de Saint-Ouen la fameuse déclaration. C'est lorsqu'il fut arrivé devant cette *barrière* que les édiles vinrent lui apporter les clefs de la capitale. Louis XVIII prit les clefs, franchit la *barrière*, et entra dans sa bonne ville. Sorti en 1815 par la *barrière* de Clichy, il rentrait la même année par la *barrière* de la Chapelle, sans cérémonie, comme quelqu'un qui revient chez lui après une promenade, un peu forcée toutefois.

Qu'on nous pardonne de citer la *barrière* de Pantin et son dépôt, mais un souvenir historique s'y rattache encore. Lors de l'invasion, les Cosaques étaient acculés au pied des buttes Saint-Chamont, et quatre hommes derrière